



Site n°
FR 2500082



DOCUMENT
D'OBJECTIFS

LITTORAL OUEST DU COTENTIN DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY AU ROZEL

Natura 2000

FEVRIER
2001



CONSERVATOIRE
DE L'ESPACE LITTORAL
ET DES RIVAGES LACUSTRES

OPERATEUR LOCAL



DOCUMENT
D'OBJECTIFS

LITTORAL OUEST DU COTENTIN DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY AU ROZEL

Site n°
FR 2500082



(Havre de Portbail)



(Cap de Carteret, dunes d'Hatainville)

MAITRE D'OUVRAGE



OPERATEUR LOCAL



Stéphane RENARD (Chargé de mission)
Régine TOUFFAIT (Inventaire des habitats naturels)
Thierry GALLOO (Inventaire des amphibiens)
Jean-Christophe RAULT (Cartographie)
Bénédicte REQUIER (Communication)
Vincent AUSSANT & Stéphane GERVAISE (Documentation)

Nous remercions vivement toutes les personnes et organismes qui ont participé à l'élaboration de ce document d'objectifs ou contribué au bon déroulement de la démarche, au sein des groupes de travail et du comité de pilotage, et en particulier :

Mairie du Rozel - Mairie de Surtainville - Mairie de Baubigny - Mairie des Moitiers d'Allonne - Mairie de Barneville-Carteret - Mairie de Saint-Jean de la Rivière - Mairie de Saint-Georges la Rivière - Mairie de Portbail - Mairie de Saint-Lô d'Ourville - Mairie de Saint-Rémy des Landes - Mairie de Surville - Mairie de Glatigny - Mairie de Breteville sur Ay - Mairie de Saint-Germain sur Ay - Syndicat mixte d'équipement touristique de la Manche - Conseil général de la Manche - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Cotentin - Groupe ornithologique normand - Agence de l'eau Seine-Normandie – Association des éleveurs et utilisateurs du Domaine public maritime – Société d'investissement pour les cultures légumières horticoles de Basse-Normandie - Direction régionale de l'environnement - Direction départementale de l'agriculture et de la forêt - Direction départementale de l'équipement.

SOMMAIRE

PRESENTATION	3
La directive habitats	4
Le site Natura 2000	5
La démarche d'élaboration du document d'objectifs	8
Comment lire le document d'objectifs	10
HABITATS ESPECES ET ACTIVITES	11
Les habitats et les espèces	12
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	12
Prés salés atlantiques	13
Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion</i>)	13
Végétations annuelles pionnières à <i>Salicornia</i> et autres des zones boueuses et sableuses	13
Estuaire	14
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	14
Végétation annuelle des laisses de mer	15
Végétation vivace des rivages de galets	15
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	15
Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria subsp. arenaria</i>	16
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	16
Dunes à Argousiers	17
Dunes à Saule rampant	17
Dépressions humides intradunales	17
Eaux oligo-mésotrophes calcaires à Characées	18
Landes sèches à sub-sèches nord-atlantiques	18
Le Liparis de Loësel (<i>Liparis loeselii</i>)	19
Le Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	20
Les activités sur le site	21
L'agriculture	21
Les loisirs et les sports	22
Les activités du tourisme	24
LES MESURES DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	25
Liste des fiches et des opérations	26
Les fiches Orientation : comment lire les fiches Orientation	28
Fiche Orientation n°1 - Restaurer et maintenir les dunes	29
Fiche Orientation n°2 - Restaurer et diversifier les dépressions humides	31
Fiche Orientation n°3 - Garantir la diversité des milieux d'estran	33
Fiche Orientation n°4 - Maintenir la végétation de falaises	35

Fiche Orientation n°5 - Gérer la fréquentation	36
Les fiches Action : comment lire les fiches Action	37
Fiche Action n°1/1 - Conduite d'un pâturage dunaire compatible avec la qualité des milieux	38
Fiche Action n°1/2 - Contrôle de la dynamique naturelle de la végétation	42
Fiche Action n°1/3 - Garantie de l'intégrité du site	45
Fiche Action n°2/1 - Amélioration de la gestion de la ressource en eau	48
Fiche Action n°2/2 - Restauration des dépressions humides	52
Fiche Action n°3/1 – Conduite d'un pâturage des prés salés compatible avec la diversité du milieu	56
Fiche Action n°3/2 - Maintien de la qualité des havres	58
Fiche Action n°3/3 - Préservation de la laisse de mer	61
Fiche Action n°4/1 - Ouverture la lande à ajoncs et fruticées	64
Fiche Action n°5/1 - Information et orientation du public	66
LES PLANS D'ACTION ET DE FINANCEMENT	69
Le plan d'action	70
Par quelles opérations commencer ?	70
Par quelles opérations chacun des habitats est-il concerné ?	71
Comment se répartissent les opérations par catégorie d'intervention ?	71
Quelles sont les opérations qui assurent le suivi des habitats ?	71
Par quelles opérations chacune des communes est-elle concernée ?	71
Le plan de financement	77
Quel est le coût de la mise en œuvre du document d'objectifs ?	77
Quel est le coût des opérations par priorité ?	78
LEXIQUE ET BIBLIOGRAPHIE	79
Lexique	80
Termes de la directive Habitats	80
Termes employés dans le document d'objectifs	81
Abréviations employées dans le document d'objectifs	82
Bibliographie	83

PRESENTATION

LA DIRECTIVE HABITATS

LE SITE NATURA 2000

LA DEMARCHE D'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

COMMENT LIRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

La directive Habitats est l'outil que les pays européens se sont donné pour lutter contre la dégradation des habitats naturels et la disparition des espèces sauvages. Chaque état membre est responsable de son application et doit prendre toutes les garanties nécessaires pour assurer la préservation des habitats, (cf. annexe 1). Son but est de favoriser le maintien de la biodiversité dans un état de conservation favorable, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles (chasse, pêche ou toutes autres activités liées au terroir). Elle contribue à l'objectif général d'un développement durable et considère que, dans certains cas, le maintien voire l'encouragement des activités humaines est nécessaire.

Des mesures réglementaires de protection de la nature existent déjà mais la directive Habitats est novatrice par son approche globale de la conservation des milieux naturels et par sa prise en compte de la présence et de la légitimité des activités humaines. La démarche adoptée par la France pour préserver les habitats est basée sur l'adhésion des acteurs au projet qui se traduit par un contrat mutuel.

Le réseau Natura 2000 et son objectif

Le réseau Natura 2000 est composé des sites relevant des directives européennes Oiseaux et/ou Habitats, datant respectivement de 1979 et 1992. **Ce document d'objectifs porte cependant uniquement sur la directive Habitats.** Le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de faire des « sanctuaires de nature » où toute activité

humaine est à proscrire. Son objectif est d'avoir une gestion globale des habitats caractéristiques de chacune des six régions biogéographiques (continentale, alpine, méditerranéenne, atlantique, macaronésienne, boréale) en permettant l'échange des acquis en matière de protection et de génie écologique.

Les étapes de mise en œuvre de la directive

Chaque Etat membre a réalisé un inventaire des sites abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de la faune et de la flore sauvages puis a envoyé ses propositions de sites à la Commission.

La liste des sites d'importance communautaire est établie au sein de chaque région biogéographique par la Commission en accord avec les Etats membres. Les Etats membres désignent officiellement leurs sites avant 2004.

Le document d'objectifs

Pour appliquer la directive, la France a choisi d'élaborer pour chaque site un document-cadre appelé « document d'objectifs ». Ce document, établi en concertation avec les acteurs locaux intéressés, doit fixer les orientations de gestion et les moyens financiers d'accompagnement sur six

ans. Il est le document de référence au plan régional comme au plan européen pour une gestion équilibrée des territoires mais aussi pour l'obtention des cofinancements nationaux, européens et locaux.

Les mesures d'accompagnement

Pour accompagner cette politique de mise en place du réseau Natura 2000, des mesures d'accompagnement financières et fiscales sont prévues ou en cours de négociation. Les propriétaires et gestionnaires qui ont en charge l'entretien et la gestion du patrimoine naturel doivent bénéficier d'une rémunération proportionnelle aux prestations et aux services rendus à la collectivité et au manque à gagner

éventuel induit par la gestion des habitats et des habitats d'espèces désignés. Des moyens seront en outre mobilisés en provenance des fonds européens conformément aux cofinancements communautaires prévus par la directive Habitats.

Situation géographique

Le site Natura 2000 du Littoral Ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel s'étend sur cinq secteurs le long de la côte ouest du département de la Manche. Il couvre dans sa partie nord le massif dunaire d'Hatainville à Surtainville entre les caps rocheux du Rozel et de Carteret. Il se prolonge vers le sud englobant les havres de Portbail et de Surville. Enfin à l'extrême sud, le site se termine par le massif dunaire commun à Bretteville-sur-Ay et Saint-Germain-sur-Ay. Cet ensemble morcelé couvre 2911 hectares, répartis sur 14 communes.



Cf. Carte n°1 : « Le périmètre du site Natura 2000 », en fin de document.

Formation et caractère

Le site est marqué par des ensembles dunaires, deux havres et deux caps rocheux au point que l'on pourrait parler de plusieurs sites. Les dunes d'Hatainville à Surtainville, plus vaste ensemble dunaire continu de la côte ouest du Cotentin, constituent avec les dunes voisines des havres et celles de Bretteville, un long bandeau de sable découpé par l'urbanisation. Il s'est formé lors de la transgression flandrienne il y a 16 000 ans. La houle et le vent oeuvrent à la création des massifs dunaires en mobilisant les dépôts essentiellement d'origine fluviatile, disponible alors sur le plateau continental. La végétation consolide le cordon dunaire actuel parfois adossé à d'anciennes falaises dites falaises mortes datant d'il y a 100 000 ans. Ainsi, se sont créés des dunes perchées pouvant atteindre plus de 80 mètres d'altitude. Ce cordon a piégé localement les apports en eau venus du continent et formant ici de petites dépressions humides, là des petits marais ou roselières. Les fleuves côtiers, résistant à la formation dunaire, se sont frayés une voie originale, zone interstitielle entre terre et mer : les havres. Ils forment sur la côte ouest du Cotentin une chaîne unique en Europe et décrivent tous un virage forcé vers la mer sous l'effet de la dérive littorale nord/sud qui leur donne ce contour en bec de perroquet. Lavés par la mer et balayés par le vent, les caps du Rozel et de Carteret dégagent sur les flancs et les pieds de falaise leurs affleurements schisto-gréseux et témoignent de la progression de la mer qui les découvrent du manteau continental meuble.

Intérêt biologique

Les inventaires menés jusqu'ici ont tous reconnus l'intérêt patrimonial et biologique du site tant du point de vue des habitats que des espèces, (cf. annexe 4). La particularité naturelle apparaît au premier abord depuis les hauteurs des caps ou des falaises mortes d'Hatainville : la dune grise, habitat prioritaire de la directive pour sa rareté sur nos côtes européennes et son intérêt botanique. Cet habitat se présente sous la forme de dunes fixées, stabilisées et plus ou moins colonisées par des pelouses riches en espèces herbacées et d'abondants tapis de bryophytes et/ou de lichens. Il faut souligner la présence de l'Oeillet de France (*Dianthus gallicus*), protégée sur le plan national, l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), du Rosier pimprenelle (*Rosa pimpinellifolia*), de l'Euphorbe de Portland (*Euphorbia portlandica*), de la Koelérie blanchâtre (*Koelaria albescens*), du Gaillet maritime (*Gallium verum littorale*), de la Petite pimprenelle (*Sanguisorba minor*), du Carex des sables (*Carex arenaria*), de la Pensée naine (*Viola kitaibeliana*), de la Hutchinsie des pierres (*Hornungia patraea*), l'Armérie des sables (*Armeria alliacea*), de l'Avoine pubescente (*Avenula pubescens*), de la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*), de l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), de la Buplèvre des dunes (*Bupleurum baldense*), du Thesium couché (*Thesium humifusum*), de la Silène conique (*Silene conica*), et de l'Arabette hirsute (*Arabis hirsuta*). Son relief est à la fois ras et accidenté. Il s'y forment autant

de dunes paraboliques et de dunes perchées, autant de dépressions humides abritant chacune son cortège d'espèces en fonction de sa topographie et de son humidité. Ces dépressions humides de la côte ouest présentent une physionomie plus ou moins haute et ouverte (Graminées, Juncacées et Cypéracées). Il faut souligner la présence du Liparis de Loësel (*Liparis loeselii*) et du Triton crêté (*Triturus cristatus*), orchidée et amphibien inscrits à l'annexe II de la directive Habitats et protégés au plan national, de la Pyrole des dunes (*Pyrola rotundifolia arenaria*) et de la Gentiane amère (*Gentianella amarella*), protégées au plan national. A noter également, la présence inhabituelle en milieu dunaire du Lucarne Cerf-volant (*Lucanus cervus*), cité à l'annexe II de la directive, (GRETIA, 2000). Entre le haut de plage et la dune, le cordon de galets, très peu représenté sur le site, mérite une attention particulière avec la présence du Chou marin (*Crambe maritima*). On rappellera l'importance de la laisse de mer, de la dune embryonnaire avec l'Elyme des sables (*Elymus arenarius*) et de la dune mobile avec l'Oyat (*Ammophila arenaria*) et le Chardon bleu (*Eryngium maritimum*), dans leurs rôles complémentaires pour la protection des zones arrière-littorales. L'ensemble de ces habitats abrite ainsi nombre d'espèces d'intérêt patrimonial et parmi la flore, on recense sur le seul site des dunes d'Hatainville plus de 30 espèces patrimoniales sur les dunes grises et plus de 22 espèces dans les zones humides (LIVORY & STALLLEGER - 2001). Dans les havres, les vastes replats sableux ainsi que les zones basses de la slikke offrent à l'embouchure des fleuves côtiers leur caractère estuarien et préfigurent la formation de l'herbu. La dynamique sédimentaire actuelle qui tend vers l'ensablement des havres et la limitation de l'effet de chasse des fleuves, à laquelle s'ajoute la dynamique de la végétation halophile* conduit à la raréfaction de ce caractère maritime. Ces milieux sont dans le même temps essentiels aux limicoles comme zone de gagnage et de reposoir pour l'avifaune. Sur le plan floristique, ces havres présentent un gradient de végétation d'espèces eu-halophiles à halophiles, depuis les stations à Salicornes aux ceintures des végétations prairiales en contact avec le haut schorre. Il faut ici, noter la présence de la Frankénie lisse (*Frankenia laevis*), le Statice commun ou Lavande de mer (*Limonium vulgare*). Enfin, les caps du Rozel et de Carteret, qui font clairement apparaître un étagement de la végétation par la densité et le caractère aéro-halin des espèces ajoutent à la qualité et à l'intérêt patrimonial du site. On notera la présence des espèces patrimoniales telles que l'Asplénie marine (*Asplenium marinum*), la Petite centaurée à feuilles en tête (*Centaureum capitatum*), la Romulée à petites fleurs (*Romulea columnea*), le Jonc capiteux (*Juncus capitatus*), l'Hélianthème à goutte (*Tuberaria guttata*). Le cap recense ainsi pas moins de 40 espèces patrimoniales (LIVORY & STALLLEGER - 2001).

Vulnérabilité

Soumises à l'action du vent et de la mer, les dunes bordières du site sont naturellement exposées au risque de dégradations naturelles. L'érosion du cordon dunaire témoigne actuellement de la réalité de telles menaces. Ces dégradations sont aggravées par les activités anthropiques caractérisées essentiellement par la fréquentation estivale et touristique : création de sentiers, destruction des plantations et des ouvrages de protection, accentuation des siffle-vent et des caoudeyres*. L'évolution sédimentaire des havres de la côte ouest conduit à leur comblement et à terme au risque d'atterrissement* ou de baisse de diversité des habitats marins privilégiant les herbues aux replats sableux. La dynamique naturelle de la végétation opère par ailleurs une fermeture progressive du milieu, qu'il s'agisse de la dune grise (fougère aigle, troène, prunellier et ajoncs) ou des dépressions humides (extension des roselières, saules et autres ligneux). Celles-ci sont de plus tributaires du niveau de la nappe phréatique et de la qualité physico-chimique des eaux. Il faut par ailleurs rappeler l'importante pression foncière qui demeure et a déjà largement fait régresser la dimension des massifs dunaires, ainsi que les extractions sauvages de matériaux ou les dépôts de déchets verts qui affectent la qualité biologique du site. Enfin, malgré la pauvreté du sol et l'exposition des caps aux vents dominants et aux embruns, l'évolution de la végétation pose la question de la banalisation de la lande et de la perte d'intérêt écologique du milieu.